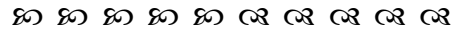




Département de l'Aveyron  
Commune d'ESTAING



**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2019**

Présents : Messieurs Pradalier, Samper, Lebrave, Sénéjean, Marc, Burguière et Régis, Mesdames Bernat, Couseran Mommeja Batut, et Combes

Excusés : Mme Dereumaux et M Alaux

Procuration : Mme Dereumaux à Mme Bernat

Monsieur le Maire introduit la séance par un hommage à Simone Anglade, une minute de silence a été observée.

Le compte rendu du précédent conseil est adopté à l'unanimité.

❖ **Présentation du SMICTOM Nord Aveyron**

Le SMICTOM Nord Aveyron, représenté par sa présidente Elodie Gardes, Johanna Méjane et Philippe Molinier sont intervenus en début de séance.

Un diaporama a présenté dans un premier temps la structure, le fonctionnement du syndicat, l'organisation, le personnel, etc.

Dans un second temps, les principaux indicateurs sur notre territoire ont été dévoilés : poids d'ordures ménagères et tri sélectif collectés, ratio par habitants, coût des traitements...

Pour le cas précis d'Estaing, et afin de contenir une hausse importante du coût de service du traitement des déchets, il est proposé, comme pour toutes les communes du territoire, d'étudier le regroupement des points de collectes dans le bourg.

Les travaux actuellement menés au Foirail sont une occasion pour réfléchir à des solutions plus esthétiques et/ou sécuritaires. Le conseil municipal sera amené à se positionner sur les projets d'implantation des nouveaux points de collectes.

❖ **Restauration des groupes sculptés de la Chapelle de l'Ouradou**

Monsieur le maire rappelle au conseil que la Chapelle de l'Ouradou abrite deux groupes sculptés classés qui ont fait l'objet d'études complémentaires en 2018 ayant abouti sur des protocoles de restauration. Le coût de cette étude était de 10 946 € HT financé à 40 % par la DRAC.

En collaboration avec les services de DRAC, un devis a été demandé à Dominique Faunières pour débiter les restaurations préconisées dans le rapport d'études de 2018.

Il se décompose comme suivant :

- La conservation et la restauration du Baptême du Christ et de son encadrement pour un montant de 24 060 € HT

- Un complément d'études pour le groupe sculpté de l'Annonciation car sa dégradation est complexe et les premières analyses ont dessillés la présence d'argiles et de 2 sels solubles qui pourraient être liés aux processus de dégradation de la pierre. Montant 2 641 € HT.

Ces travaux, pour un montant total de 26 701 € HT soit 32 041.20 € TTC, sont inscrits en programmation 2020 par la DRAC au taux de 40%. En complément, la région et le département seront sollicités à hauteur de 20 %.

Plan de financement sur la conservation pour le financement DRAC (étude déjà financée)

Financier	Taux	Montant
DRAC	40 %	10 680.40 €
Conseil Régional	20 %	5 340.20 €
Conseil Départemental	20 %	5 340.20 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>21 360.80 €</b>
Autofinancement TTC		<b>10 680.40 € (5340.20 €HT)</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>		<b>32 041.20 € TTC / 26 701.00 €HT</b>

Plan de financement incluant l'étude réalisée en 2018 pour le financement du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Financier	Taux	Montant
DRAC	40 %	15 058.80 €
Conseil Régional	20 %	7 529.40 €
Conseil Départemental	20 %	7 529.40 €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>		<b>30 117.60 €</b>
Autofinancement TTC		<b>15 058.80 € (7 529,50 € HT)</b>
<b>TOTAL OPERATION</b>		<b>45 176.40 € TTC / 37 646.60 €HT</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve les travaux de conservation et de restauration des groupes sculptés classés abrités à la Chapelle de l'Ouradou pour un montant de 26 701 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention auprès de la DRAC du Conseil Régional et Conseil Départemental. selon les plans de financement ci-dessus proposés.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces inhérentes à la réalisation de ce projet.

### ❖ Vente d'un bâtiment communal sis 2 rue du Pont

Monsieur le Maire rappelle que dans la séance du 2 août 2019, le conseil municipal a donné son accord préalable pour la vente d'une partie de l'ancienne trésorerie sis 2 rue du Pont, cadastrée AB 392, à Jasper VERHOEFF et Petra KEPPLER lesquels ont pour projet de créer un musée d'information sur la paix et d'ouvrir le jardinet donnant sur la place François Annat.

Suite à cet accord, Xavier Corthier, géomètre, est intervenu pour procéder à la division foncière de la parcelle AB392. La partie mise en vente, cadastrée AB993, est de 106 m<sup>2</sup>. Il sera instauré une servitude de passage.

Vu les articles L 2121-29 du CGCT,

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Vu le courrier d'offre pour l'achat à 41 000 €

Vu l'intérêt pour le village du projet présenté par les acquéreurs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Autorise la vente d'une partie du bien cadastré AB993 selon plan de division du géomètre au prix de 41 000 € et précise que les frais de notaires seront à la charge du preneur,
- Charge Maître Sonia GALIBERT-PROUZET, notaire à Espalion, de la régularisation de cet acte,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document inhérent à cette vente.

## ❖ Rédaction des actes en la forme administrative

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 23/03/2018, le Conseil Municipal a décidé de confier à Aveyron Ingénierie la rédaction des actes en la forme administrative dont la valeur est inférieure à 5000 €.

A cet effet, une convention a été signée avec Aveyron Ingénierie, le 26/03/2018.

L'article 8 de la convention précise que le montant de la rémunération des prestations est fixé chaque année par le conseil d'administration.

Pour l'année 2019, le tarif de 400 € est inchangé (cf. annexe tarifaire approuvé par le conseil d'administration d'Aveyron Ingénierie), étant précisé qu'après une étude juridique réalisée par Aveyron Ingénierie, cette prestation n'est pas assujettie à la TVA.

Par ailleurs, dans un souci d'efficacité, l'article 4 de la convention est modifié afin de préciser que les « demandes de renseignements » (CERFA 3233) auprès du service de publicité foncière jusqu'alors effectuées au nom de la collectivité, le seront désormais au nom d'Aveyron Ingénierie qui les recevra directement et les facturera à la collectivité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le tarif de la prestation de rédaction d'actes en la forme administrative proposée par Aveyron ingénierie s'établissant pour 2019 à 400 € par acte (non assujetti à la TVA)
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention, ci-annexé.

## ❖ Compétence Voirie : mise à disposition des agents techniques à la CCCLT.

Par délibération en date du 17 décembre 2019, la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère a défini l'intérêt communautaire de la compétence voirie communautaire.

Dès lors afin de gérer les 16,5 kms de voies intercommunales, du personnel des communes membres seront mis à disposition, pour des temps incomplets. Ils seront sous l'autorité du Président de la Communauté de Communes pour la partie voirie communautaires exclusivement. Le reste de leur temps de travail restera inchangé auprès de la commune.

Ces mises à disposition seraient consenties pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

Dès lors, il convient de signer deux mises à disposition concernant :

Grade agent	Temps de travail agent	Temps de travail pour la Communauté de Communes
Adjoint Technique Principal 2ème classe	35 h/semaine	41h/an
Adjoint Technique	28h/semaine	41h/an

Il est convenu que ces mises à disposition se feront moyennant le remboursement par la Communauté de Communes d'une somme forfaitaire de 1568 €.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu le projet de convention de mise à disposition de personnel entre la commune et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère,

Vu l'avis favorable de la CAP du Centre de Gestion émis 19 septembre 2019,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve le projet de convention ci annexé pour la mise à disposition de personnel auprès de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère à compter du 1er janvier 2019,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document à intervenir à cet effet.

### ❖ **Don du diocèse pour la restauration de la châsse reliquaire de St Fleuret**

Dans sa séance du 12 avril 2019, le conseil municipal a validé la réalisation des travaux de restauration et de mise en sécurité de la chasse reliquaire de Saint Fleuret.

Début juillet, après restauration, la châsse reliquaire a été installée dans une vitrine sécurisée à l'église d'Estaing. Elle est désormais visible du public.

La paroisse St Bernard d'Olt propose un don de 5 981.40€ en participation à ces travaux de restauration et de mise en sécurité.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte le don de la paroisse Saint Bernard d'Olt d'un montant de 5 981.40€ et autorise le maire à faire le nécessaire en ce sens.
- Cette recette sera imputée en section d'investissement au compte C/10251 « dons et legs en capitaux ».

### ❖ **Tarifs Communaux**

#### - **Redevances d'occupation du domaine public et droits de place**

Etablissement	Surface terrasse en m <sup>2</sup>	Tarif 2019
Aux Armes d'Estaing	22,1	155 €
Brasserie du Château	34,05	238 €
Chez Mon père	14,36	101 €
Le d'Estaing	19,71	138 €
Chez Tifille	20,00	140 €
Café du Lac	40,5	284 €
Coutellerie Lison	5,75	40 €
Chez Lilou	46	322 €
<b>TOTAL</b>	<b>202.47</b>	<b>1418 €</b>

<b>Droit de place</b>	
De 5m <sup>2</sup> à 15 m <sup>2</sup>	<b>15 €</b>
De 15 m <sup>2</sup> à 25 m <sup>2</sup>	<b>20 €</b>
Plus de 25m <sup>2</sup>	<b>30 €</b>
<b>Emplacement permanent</b>	
Quai du Lot	<b>150 €</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal

- Applique au titre de redevance de l'occupation du domaine public communal 2019 un tarif de 7 € / m<sup>2</sup> selon le tableau ci-dessus présenté et des droits de places selon tableau ci-dessus.
- Autorise le maire à émettre les titres correspondants pour l'année 2019.

### - **Camping municipal La Chantellerie**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs du camping municipal (hors taxes de séjour) à compter du 1er janvier 2020.

<b>CAMPING MUNICIPAL</b>	
<b>Emplacements</b>	
Forfait 2 personnes	<b>13 €</b>
Forfait adulte seul	<b>6.50 €</b>
Adulte supplémentaire	<b>6 €</b>
Enfant – 5 ans	<b>gratuit</b>
½ tarif enfant – 12 ans	<b>4 €</b>
Tarif groupe à partir de 10	<b>4 €</b>
Camping-Cars - 1ère nuitée (au-delà tarif camping)	<b>13 €</b>
Branchement électrique	<b>3 €</b>
<b>Tentes équipées</b>	
Forfait pèlerin nuitée	<b>9 €</b>
Location à la semaine	<b>150 €</b>
Location forfait week-end	<b>50 €</b>
<b>Mobil Home caution 600 €</b>	
Location semaine haute saison (juillet/août)	<b>300 €</b>
Location semaine basse saison (mai juin et septembre)	<b>200 €</b>
Location 3 jours basse saison (mai juin et septembre)	<b>150 €</b>

### - **Salle d'animation**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer ainsi qu'il suit les tarifs de la salle d'animation à compter du 1er janvier 2020.

<b>Salle d'animation caution 600 €</b>		
<b>Associations</b>	Eté 15/04 au 15/10	Hiver 16/10 au 14/04
Manifestation sans cuisine	<b>65 €</b>	<b>85 €</b>
Manifestation avec cuisine	<b>95 €</b>	<b>115 €</b>
Ménage (caution)	<b>50 €</b>	<b>50 €</b>
<b>Particuliers</b>	Eté 15/04 au 15/10	Hiver 16/10 au 14/04
Soirée sans cuisine	<b>150 €</b>	<b>200 €</b>
Soirée avec cuisine	<b>250 €</b>	<b>350 €</b>
Forfait mariage 3 jours	<b>500 €</b>	<b>600 €</b>
Ménage (caution)	<b>50€</b>	<b>50 €</b>

### ❖ Admission en non-valeur de titres de recettes de l'année 2004

Sur proposition de M. le Trésorier par courrier explicatif du 13 mai 2019 demandant l'admission en non-valeur du loyer de 2004 du par les Bijoux d'Estaing,

Vu le jugement de l'affaire des Bijoux d'Estaing en date du 27 juin 2017,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recettes n°14 de l'exercice 2004,
- Le montant total de ces titres de recettes s'élève à 38 416.76 euros.
- Les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune

### ❖ Décision Modificative

Plusieurs régularisations du budget sont demandées par la trésorerie :

- Régularisation d'une répartition intérêt/capital de 2015 (+80 €)
- Régularisation au C/739223 FPIC supérieur au prévisionnel (+ 2100 €)
- Régularisation au chapitre 67 « charges exceptionnelles » suite au paiement de la dernière indemnité dans l'affaire des bijoux 1566.80 € en mars 2019 (+ 900 €)
- Créance admise en non-valeur votée ci-dessus.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	20 861,29 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la sect<sup>o</sup> d'investis.</b>	<b>20 861,29 €</b>	
D 2315-243 : Coeur de Village	20 861,29 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>20 861,29 €</b>	
D 6541 : Créances admises en non-valeur		38 416,76 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante</b>		<b>38 416,76 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonct	20 861,29 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.</b>	<b>20 861,29 €</b>	
R 7381 : Taxe add. droits de mutation		17 555,47 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>		<b>17 555,47 €</b>

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6161 : Assurance multirisque	3 000,00 €	
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>3 000,00 €</b>	
D 739223 : FPIC Fonds national de péréquat°		2 100,00 €
<b>TOTAL D 014 : Atténuations de produits</b>		<b>2 100,00 €</b>
D 1641 : Emprunts en euros		80,00 €
<b>TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts</b>		<b>80,00 €</b>
D 2313-254 : Bâtiment des associations	80,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>80,00 €</b>	
D 678 : Autres charges exception.		900,00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>		<b>900,00 €</b>

## ❖ Questions diverses

### • **Subvention du Conseil Départemental pour ADMR 2 500 €**

Dans sa séance du 6 décembre 2018, le conseil municipal a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500€ à l'ADMR Vallée du Lot pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique.

L'ADMR a également sollicité le Conseil Départemental. Par courrier du 25 avril 2019, le président du Conseil Départemental informait que sur sollicitation des conseillers départementaux Madame Anglade et Monsieur Anglars, il proposerait un accompagnement particulier qui se ferait via la commune.

Ainsi, lors de la Commission Permanente du 30 septembre 2019, un concours financier au titre du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle de 2 500 € a été attribué à la commune d'Estaing.

Il est proposé au conseil municipal de reverser l'intégralité de cette somme à l'ADMR pour compléter le financement de l'achat du véhicule frigorifique.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal :

- Accepte la recette de 2 500 € qui sera imputée à l'article 74832 « attribution du fond départemental de la taxe professionnelle »
- Décide d'attribuer la somme de 2 500 € à l'ADMR Vallée du Lot pour l'acquisition du véhicule frigorifique.
- La dépense sera imputée à l'article 6574 « subventions versées »

## ❖ Informations diverses

### • **Expropriation de la Blanquerie : décision judiciaire**

Le jugement de fixation des indemnités d'expropriation a été rendu par le Juge de l'Expropriation en date du 20 septembre 2019.

Nous offrons dans ce dossier une indemnisation totale de 10 600 €.

La partie adverse sollicitait une indemnisation totale de 107 782 €.

Le commissaire du Gouvernement parvenait à une somme de 12.430 €.

Le jugement fixe l'indemnité à 12 430 €.

- **Panneau lumineux « zone 30 km/h ».**

Madame Trebosc Isabelle, propriétaire de l'immeuble 1 avenue d'Espalion sollicite le déplacement du panneau lumineux signalant la zone 30 km/h car elle accueillera des clients dans son gîte à compter de la saison 2020. Après discussion, le conseil municipal décide d'étudier la question techniquement avec l'aide des services du département.

- **Son et Lumière**

Dans sa séance du 6 juin 2019, le conseil municipal validait le changement de projecteurs pour diffuser le son et lumière l'été. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise EDS.

Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise pour poursuivre ses travaux de réfection du son et lumière. Une rencontre a eu lieu avec EDS et le bureau d'études Energies Conseil. Il ressort plusieurs devis et options de réfection :

- proposition à 30 000 € HT d'EDS en juin 2019, dont 10 000 € déjà effectué.
- proposition de travaux et de maîtrise d'œuvre de 60 000 € HT+ 5500 € d'étude complémentaire
- proposition de projections d'images sur la façade 14 000 € HT ou 12 000 € HT sans matériel.

Soit un projet global qui pourrait être de l'ordre de 120 000 € HT.

Compte tenu de ses éléments et des précisions nécessaires avant toute décision, Monsieur le Maire propose de créer une commission spécifique pour ce dossier.

Mesdames Bernat, Combes et Mommeja, Messieurs Samper, Régis et Sénéjean se proposent pour participer à cette commission. Une réunion sera planifiée dans les prochaines semaines pour travailler sur ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-trois heures.

PRADALIER Jean

BATUT Thérèse

BERNAT Lucienne

BURGUIERE Jean-Pierre

COMBES Martine

COUSERAN Nathalie

LEBRAVE Louis

MARC Pierre-Alexandre

MOMMEJA Gisèle

REGIS Jean-Pierre

SAMPER Bernard

SENEJEAN Jean-Louis